

Agenda social 2020-2021

Conférence de dialogue social du 17 juillet 2020

Les rencontres bilatérales souhaitées par le Premier ministre, tenues les 9 et 10 juillet, s'inscrivaient dans la démarche initiée par le Président de la République le 24 juin, où le dialogue social est plus que jamais essentiel dans la lutte contre la crise. Ces entretiens ont permis d'évoquer les grands défis qui sont devant nous : créer les conditions d'une reprise forte et rapide, protéger les jeunes et les salariés exposés au risque de chômage pour que personne ne soit sur le bord de la route, anticiper l'impact sur nos systèmes de protection sociale, assurer l'avancée des chantiers de transformation sociale sur la prise en charge de la dépendance, l'assurance chômage, les retraites... Ces rencontres ont aussi été un moment d'écoute et de partage, où chacun a exprimé sa conscience des enjeux et sa volonté de mobilisation.

Nous devons maintenant organiser l'action. C'est l'objet de l'agenda élaborée à la suite de conférence de dialogue social du 17 juillet 2020.

1. Réagir avec rapidité et vigueur à la crise

Assurance chômage

La réforme en cours, conçue dans un contexte économique favorable n'est plus adaptée à la situation économique actuelle. Il est proposé de repousser jusqu'en janvier 2021 les mesures concernant la période d'affiliation, la dégressivité des allocations et le bonus-malus et le SJR prévu pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre.

Une concertation sera initiée dès septembre pour examiner d'éventuelles correctifs sur calcul du SJR avant **décembre 2020**.

Plan jeunes

Ce plan vise à donner, à chaque jeune que la crise prive d'emploi ou expose au risque de chômage, une palette de solutions adaptées (aides à l'emploi, contrats en emploi ou accompagnements renforcés, formations...), déclinées localement.

La déclinaison du plan fera l'objet d'une concertation par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion dès le **22 juillet 2020** en vue d'une présentation dans les jours qui suivront. La concertation portera notamment sur les engagements demandés aux entreprises en matière d'emploi, sur le paramétrage et la complémentarité des différentes mesures d'aides et d'accompagnement, et sur la déclinaison territoriale du plan. Un **comité de suivi** de la mise en œuvre du plan sera installé dès **septembre 2020**.

Plan de relance

Ce plan vise à réarmer la croissance de l'économie française en finançant massivement des secteurs, des filières et des projets clés, servant des finalités essentielles (souveraineté

La concertation a débuté au mois d'avril 2020. Elle sera finalisée par une ultime **concertation nationale, avec les partenaires sociaux, les élus nationaux et locaux**, coordonnée par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et

économique, transition écologique, transition numérique), et en les dotant des compétences adéquates et en accompagnant les entreprises (formations, APLD...).

par la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion avant la **fin juillet pour une présentation du plan avant la fin août**. En septembre seront déterminées les modalités de mise en œuvre pour s'assurer d'une déclinaison territoriale effective. En complément des actions déjà définies dans le plan, des **concertations nationales, dont sectorielles, et territoriales** coordonnées par les deux ministres en **septembre et octobre 2020** permettront de préciser les secteurs, filières et projets devant faire l'objet d'un appui particulier, tant en termes financiers, d'expertise, ou de formation. En outre, les partenaires sociaux seront associés au suivi de la mise en œuvre des mesures du plan.

Métiers en tension

Ce chantier pourrait avoir pour objet d'identifier les secteurs et emplois les plus concernés, et les causes des tensions (manque d'attractivité, déficit de compétences...), et identifier des réponses adaptées à chaque cas de figure.

Une concertation tripartite pourrait être mise en place début 2021 en vue d'aboutir en **mars 2021** à un plan d'action, par type de métier en tension, mobilisant l'Etat, les branches professionnelles concernées, et les financeurs de la formation professionnelle.

2. Transformer notre modèle social et environnemental

2.1 Réinterroger nos modes de travail et de reconnaissance des salariés

Télétravail

Ce chantier vise à permettre un développement maîtrisé du télétravail, auquel le confinement a donné un nouvel essor.

La concertation paritaire, initiée le 19 juin 2020 sur la base d'un diagnostic partagé, doit atterrir **en septembre/octobre 2020**. Les partenaires sociaux tireront les conséquences de ce diagnostic.

Santé au travail

Ce chantier vise à renforcer la prévention des risques professionnels, notamment par l'amélioration de la coordination des acteurs. Il pourra le cas échéant donner lieu à une réflexion plus large sur le bien-être au travail.

La négociation a démarré mi-juin et devrait s'achever d'ici **la fin de l'année 2020**. Le temps du dialogue social sera respecté.

Partage de la valeur

Ce chantier vise à développer les outils de l'épargne salariale, de l'intéressement au résultat et de l'actionnariat salariés, mais également à améliorer la participation des salariés à la gouvernance de l'entreprise. Il pourra aborder la question de l'équité salariale (transparence sur les rémunérations, etc.)

Une concertation tripartite coordonnée par le ministre en charge de l'Economie et le ministre en charge du Travail sera lancée en **septembre 2020**.

2.2. Lutter contre la précarisation de l'emploi

Travail détaché	Ce chantier vise à réduire de manière réaliste et coordonnée le recours au travail détaché dans les secteurs les plus concernés	Un état des données disponibles sera soumis à la discussion des partenaires sociaux en septembre . Des concertation sectorielles tripartite seront initiées dans la foulée pour déboucher d'ici décembre 2020 sur des plans de résorption sectoriel.
Travailleurs des plateformes	Ce chantier vise, sur la base d'un état de lieux en cours, à identifier des solutions pour structurer le dialogue entre donneurs d'ordre et travailleurs, et améliorer la protection de ces derniers.	Sur la base d'un état des lieux qui sera partagé en septembre 2020, une concertation tripartite sera initiée en vue d'un atterrissage d'ici décembre 2020 .
Travailleurs de la « deuxième ligne »	Identifier les types d'emploi pour lesquels, à la lumière de la crise sanitaire, il est apparu un écart très fort entre leur utilité à la cohésion sociale et la manière dont ils sont reconnus	Un état des lieux sera partagé d'ici octobre 2020. Sur cette base, une concertation tripartite sera initiée en vue d'un agenda de négociations dans les branches professionnelles concernées.

2.3. Adapter notre système de protection sociale et de démocratie sociale

Branche autonomie	Ce chantier vise à créer une branche consacrée au risque de dépendance : prestations, financement, gouvernance...	Séquence de concertation sur la création de la 5 ^{ème} branche et le financement programmée pour le 27 juillet (Mission Vachey)
Evolution du système de retraites et des conditions de travail des seniors	Ce chantier vise à définir le cadre d'une évolution profonde du système des retraites afin que celui-ci soit plus juste, plus lisible et mieux adaptés aux conditions de vie et d'emploi contemporaines. Il visera également à améliorer le passage de la vie professionnelle à la retraite, en favorisant l'aménagement des fins de carrière, la prévention des risques professionnels, en valorisant le rôle des seniors dans l'entreprise...	Une concertation tripartite sera initiée à l'automne .
Suivi de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage	La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel a réformé en profondeur le système de formation professionnelle et d'apprentissage. Il convient de s'assurer que le déploiement de la réforme soit réussi pour qu'elle produise tous les effets attendus tout en prenant en compte l'impact sur les acteurs.	Un comité de suivi paritaire se réunira tous les 6 mois pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la réforme, à compter d' octobre 2020 .

Restructuration des branches professionnelles

Le nombre de branches est passé depuis 2016 de 700 à 200. Il est important que le mouvement se poursuive, dans un calendrier plus détendu compte tenu du contexte du pays et de l'importance que les branches professionnelles soient complètement mobiliser pour préserver l'emploi.

Concertation à mener à l'**automne 2020** pour proposer une nouvelle trajectoire.

2.4. Transformer en actes les travaux de la conférence citoyenne pour le climat (CCC)

Suites de la CCC

Ce chantier vise à identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre

Une multilatérale sera organisée d'ici la **fin juillet** par la Ministre de la transition écologique, pour présenter les travaux de la CCC et la méthode de travail mise en place pour y donner suite.

Plusieurs réunions thématiques seront organisées en **septembre 2020** pour finaliser les dispositions législatives d'application. Ces séances de travail thématiques réuniront : les partenaires sociaux, des citoyens de la CCC, des élus locaux et des parlementaires.

3. Assurer le financement pérenne de notre système de protection sociale

Financement de la protection sociale

Ce chantier vise à identifier l'impact du COVID sur l'équilibre financier de la protection sociale et à définir un ensemble de solutions cohérentes et équitables pour le stabiliser sur le moyen et le long terme.

Des projections seront établies (Direction du Trésor, COR) et partagées d'ici **septembre 2020**. Elles permettront au COR, qui sera saisi dès la fin juillet, d'établir une projection financière des régimes de retraites, en isolant ce qui relève du conjoncturel et du structurel. Sur cette base, une concertation tripartite sera initiée au CESE

Gouvernance de l'Assurance chômage

Clarifier les rôles respectifs de l'Etat et des partenaires sociaux et améliorer le pilotage de l'équilibre financier de l'UNEDIC

Une concertation sera initiée à l'**automne 2020**